

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2025-236

« COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2025, le mardi 16 décembre, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : lundi 8 décembre 2025 - Secrétaire de séance : André MOINGEON

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 64 - Nombre de pouvoirs : 7 - Nombre de votants : 71

Etaient présents et ont pris part au vote : Philippe DEYGOUT, Daniel FABRE, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Stéphanie PARIS, Thierry DEROUBAIX, Patricia GRIMAL, Jean-Marc RIGAUD, Joël GUERRY, Mohamed ABBES, Vincent MANCUSO, Gisèle LEVRAT, Hélène BROUSSE, Laurent BOU, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Serge MERLE, Ludovic PUIGMAL, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET, Claire ANDRÉ, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, Serge GARDIEN, André MOINGEON, Alexandre NANCHI, Walter COSENZA, Lionel KLINGLER, Viviane VAUDRAY, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT, Franck PLANET, Claire RAMONDOT, Elisabeth LAROCHE, Régine GIROUD, Marie-José SEMET, Patrice MARTIN, Denis JACQUEMIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Nathalie MICOLAS, Pascal PAIN, Pascal COLLIGNON, Valérie CAUWET DELBARRE, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Béatrice DALMAZ, Lionel CHAPPELLAZ, Fabrice VENET, Gilbert BOUCHON, Josiane CANARD, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN (jusqu'à la délibération n°2025-255), Nazarelo ALONSO (jusqu'à la délibération n°2025-245), Agnès OGERET, Daniel BEGUET, Maud CASELLA, Gaël ALLAIN (à partir de la délibération n°2025-222), Estelle BARBARIN, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Emilie CHARMET, Bernard GUERS.

Etaient excusés et ont donné pouvoir : Sylvie SONNERY (à Daniel GUEUR), Jean-Pierre BLANC (à Christian de BOISSIEU), Françoise GARIBIAN (à Estelle BARBARIN), Dominique DALLOZ (à André MOINGEON), Frédéric TOSEL (à Marie-José SEMET), Eric BEAUFORT (à Lionel CHAPPELLAZ), Roselyne BURON (à Bernard GUERS).

Etais excusé et suppléé : Dominique DELOFFRE (par Hélène BROUSSE).

Etaient excusés : Lionel MANOS, Jean-Luc RAMEL, Jean-Alex PELLETIER, Frédéric BARDOT, Michel MITANNE, Sylviane BOUCHARD.

Etaient absents : Jean PEYSSON, Joël MATHY, Cyril DUQUESNE, Stéphanie JULLIEN, Maël DURAND, Mohammed EL MAROUDI, Jean ROSET.

Objet : Attribution d'une subvention au titre du « fonds vert » 2025 pour le soutien du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain

VU l'avis favorable de la commission économie et environnement du 16 octobre 2025 ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 2 décembre 2025 ;

VU le courrier du 16 juin 2025 de Mme la Préfète de l'Ain concernant le financement des actions inscrites au PCAET au titre du fonds vert 2025 ;

Mme Françoise VEYSSET-RABILLOUD, membre du bureau, déléguée au Plan Climat Air Energie Territorial, au Contrat d'Objectif Territorial avec l'ADEME, rappelle que la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain a approuvé son Plan Climat Air Energie Territorial le 22 octobre 2020 (délibération n°2020-187).

Depuis son approbation, la CCPA met ainsi en œuvre et suit les actions de son PCAET 2020 -2026 (5 axes thématiques pour 19 actions cadres déclinées en 86 mesures opérationnelles), véritable outil de planification, stratégique et opérationnel traitant des enjeux climat, air et énergie des territoires.

Afin d'accélérer le déploiement des actions inscrites au sein des PCAETs, en 2025, une nouvelle mesure a été créée au sein du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, dit « fonds vert ».

Par courrier de Mme la Préfète de l'Ain en date du 16 juin 2025, la CCPA a été informée que l'enveloppe accessible au titre de ce dispositif pour le soutien des actions de son PCAET s'élevait à 169 372 €.

.../...

A partir des critères d'éligibilité du dispositif et en concertation avec les services Mission de l'Action Interministérielle et des Affaires Départementales (MAIAD), 10 actions inscrites au PCAET ont ainsi été retenues afin d'être soutenues financièrement par cette enveloppe dédiée à la CCPA.

Sur un coût total prévisionnel de 305 213 €, dans le cadre du respect des conditions d'utilisation de l'enveloppe et des modalités de règlement de l'aide, la CCPA pourrait ainsi percevoir un montant de 169 372 € d'aide au titre du « fonds vert » pour l'ensemble des 10 projets listés en annexe de la présente délibération.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, par 70 voix pour et 1 abstention (M. Fabrice VENET) :

- PREND ACTE de la nouvelle mesure de soutien des EPCI pour le déploiement des actions inscrites dans leurs PCAET au titre du « fonds vert » 2025.
- PREND ACTE de l'enveloppe accessible au titre de ce dispositif pour le déploiement du PCAET de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain.
- PREND ACTE des projets du PCAET de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain éligibles dans le cadre de ce dispositif et du plan de financement associé.
- AUTORISE le président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer tout document associé au dossier de subvention attribué au soutien du PCAET de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain au titre du « fonds vert » 2025.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 19 décembre 2025*

Publiée le 22 DEC. 2025

Le Président, Jean-Louis GUYADER

**Pour le président et par délégation,
Le 1^{er} vice-président,
Marcel JACQUIN**

